

# COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 12 juin 2024  
Date d'affichage : 12 juin 2024  
Nombre de conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

**D.43/06-2024**

Le mercredi dix-neuf juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Etaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Denise Chevallier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Aline Basille, Anne Addache, Emeline Romain, Marion Côté, Jean-Baptiste Rousseaux, Tony Tonon, Karine Deroncourt, Guillaume Auger, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Patrice Lebourg (a donné pouvoir à Vincent Lecarpentier), Annie Féron (a donné pouvoir à Laëtitia Desert), Michaël Boblique (a donné pouvoir à Didier Peralta), Cyril Hauchecorne, Alexis Cabot, Franck Roussel (a donné pouvoir à Jean-Baptiste Rousseaux),

Absent : 0

Monsieur Vincent Lecarpentier a été élu secrétaire de séance.

### **URBANISME**

#### **Transformation de l'impasse Fauquet Lemaître et du passage Stanislas Capelle en rue Fauquet Lemaître**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Vincent LECARPENTIER, Adjoint au Maire, présente le dossier.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

Il convient, pour faciliter le repérage par les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui peuvent éventuellement rencontrer des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS et la distribution de la fibre, d'identifier clairement l'adresse de cette extension de la voirie communale.

Dans le cadre de l'aménagement des Jardins de l'Indigo, le passage Stanislas Capelle, relié à l'impasse Fauquet Lemaître, a été ouvert à la circulation. La voie n'étant plus en impasse, il convient de modifier sa dénomination.

Les dénominations Passage Stanislas Capelle et Impasse Fauquet Lemaître deviennent Rue Fauquet Lemaître.

Les deux impasses perpendiculaires à la rue Fauquet Lemaître restent dénommées impasse Fauquet Lemaître pour le moment. Une concertation sera réalisée pour en changer la dénomination.

La numérotation des logements n'est pas impactée par le changement de dénomination des voies.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la dénomination Rue Fauquet Lemaître en lieu et place d'Impasse Fauquet Lemaître et Passage Stanislas Capelle,
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

(Suiyent les signatures)  
Pour extrait conforme  
Le Maire,



Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'acte  
Affichage le 24 juin 2024  
Transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2024